

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 5 FEVRIER 2019 à 19H30
(EN APPLICATION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11 DU CODE GÉNÉRAL
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)

Sous la Présidence de Monsieur Didier PATROIX, Maire-Adjoint, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 30 janvier 2019

Secrétaires de Séance : Mme Chantal LAURENT – Mme Cécile WULLSCLEGER, Mme Michelle CHENU-DURAFOUR

I - Approbation du procès-verbal de la séance du 8 janvier 2019

Le Compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II - Délibérations

I – Modification du tableau des emplois au 1^{er} mars 2019

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **SUPPRIME, à l'unanimité**, au 28 février 2019 :
 - o un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet au service restauration scolaire ;
 - o un poste de contrat unique d'insertion au service espaces verts ;
 - o un poste de contrat unique d'insertion sur les fonctions d'agent polyvalent aux services techniques ;
 - o un poste de contrat unique d'insertion sur les fonctions d'animateur au secteur enfance ;
 - o deux postes d'emploi d'avenir sur les fonctions d'animateur au secteur enfance ;
 - o un poste d'emploi d'avenir au service mécanique ;
- **CREE, à l'unanimité**, au 1er mars 2019 :
 - o un poste d'agent de maîtrise à temps complet au service restauration scolaire ;
 - o un poste de brigadier-chef principal à temps complet au service de police municipale ;
- **ACCEPTE, à l'unanimité**, le tableau des emplois au 1er mars 2019.

2 – Espace de vie sociale (EVS) – Animation « Je (u) crée du lien » - convention avec l'association DARX FANTASTIQUES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE, à l'unanimité**, la mise en œuvre des animations autour du jeu "Je(u) crée du lien" selon les modalités indiquées ci-dessus ;
- **AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association les DARX Fantastiques, telle que jointe en annexe.

3- Dénomination du parvis du site de Saint-Genis-Pouilly du lycée international du Pays de Gex « Esplanade Olympe de Gougès »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : -

- **DENOMME**, à l'unanimité, l'esplanade du lycée international de Saint-Genis-Pouilly du nom d'« OLYMPE DE GOUGES ».

4- Politique de la ville - quartier Jacques Prévert – avenant n°2 à la convention d'utilisation de l'abattement TFPB avec le préfet de l'Ain, la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex et Semeoda

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer avec le Préfet de l'Ain, la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et SEMCODA, l'avenant n°2 à la convention d'utilisation de l'abattement TFPB et à prendre toutes les dispositions administratives afférentes.

5- Politique de la ville - quartier Jacques Prévert – avenant n°2 à la convention d'utilisation de l'abattement TFPB avec le préfet de l'Ain, la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex et Dynacité

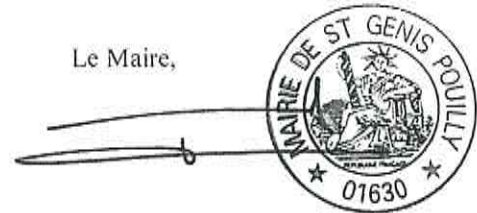
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer avec le Préfet de l'Ain, la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et Dynacité l'avenant n°2 à la convention d'utilisation de l'abattement TFPB et à prendre toutes les dispositions administratives afférentes.

IV – Informations

Fait à Saint-Genis-Pouilly, le 6 février 2019

Le Maire,



Le recueil des actes administratifs (délibérations et arrêtés du Maire) est consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture.